

- Rendre enfin possible les mutations des enseignants-chercheurs ! 2



- La place de la communication dans l'enseignement et la médecine (Yasmina Kebir) 2
- Aide au maintien à domicile des fonctionnaires retraités : enfin à égalité avec le privé 3
- Pourquoi tenons-nous au CNU ? 4
- L'impact environnemental de nos courriers électroniques 5
- Une ministre ne devrait jamais dire ça 6
- Décès de Patrice Gadelle 8

Edito

Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA



L'année 2020 a été rude, nous remercions l'engagement hors norme de chacune et chacun. Nous rappelons régulièrement à notre ministre que, sans vous, la continuité pédagogique n'aurait pas été assurée. **Nous pouvons être fiers de la tâche accomplie, notre communauté a été à la hauteur du défi lancé par cette pandémie.** Nous espérons que l'année 2021 nous permettra de retrouver rapidement des conditions de travail plus sereines.

Cette année encore notre travail de négociation avec le ministère a porté ses fruits puisqu'il va permettre une amélioration des rémunérations et des carrières. Aussi peut-on être légitimement fiers qu'en choisissant la négociation pied à pied plutôt qu'une opposition systématique, en empruntant des chemins de crête, parfois escarpés, en prenant le risque de « dévisser », nous puissions offrir à nos collègues des perspectives de carrière, quelques exemples :

- Une augmentation substantielle de la prime des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs qui atteindra 6400 € par an en 2027.
- Une voie de promotion interne pour l'accès des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités, voie provisoire, mais nous ferons tout pour la rendre pérenne.
- Un repyramidage du corps d'enseignant-chercheur avec un ratio qui va passer à 40% de PR et 60 % de MCF (30 % - 70 % aujourd'hui).
- L'accès à la Hors échelle B des Chargés de Recherche
- des conditions d'entrée dans le métier améliorées...

Cela nous a conduits à la signature d'un **protocole d'accord majoritaire qui engage l'État**, ainsi, même en cas de changement de gouvernement, les promesses devront être respectées.

Bien sûr cela ne suffit pas et si « la France est en 3^e position mondiale du classement de Shanghai 2020 » comme se plaît à l'écrire le ministère, il ne faut pas que les missions de recherche des universités cachent toutes les autres. **Sup'Recherche-UNSA le rappelle constamment, la mission des universités est aussi et notamment de former la jeunesse de notre pays** (Cf Article L123-3 du code de l'éducation).

Le gouvernement doit mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des missions des établissements d'enseignement supérieur. Pour cela, **un plan de relance ambitieux est indispensable** pour rattraper le retard pris (et que nous continuons de prendre) dans ce domaine.

Rendre enfin possible les mutations des enseignants-chercheurs !

Depuis de nombreuses années notre syndicat travaille pour faire avancer cette question, faisant régulièrement des propositions concrètes pour une procédure de mutation pour les enseignants-chercheurs via un mouvement spécifique et distinct de la campagne synchronisée de recrutement.

Pour que nos propositions aient plus de chances d'aboutir, nous avons travaillé avec la CPU afin de pouvoir présenter à la ministre un dispositif équilibré entre les intérêts des établissements et ceux des personnels. Là encore notre syndicalisme de dialogue a porté ses fruits. Mardi 19 janvier 2021 nous avons envoyé un courrier cosigné CPU - Sup'Recherche-UNSA à Frédérique Vidal (<https://cutt.ly/all2fy5>).

Voici les grands principes vers lesquels nous avons convergé :

- **Tout poste ouvert au concours** est susceptible d'être pourvu à la **mutation** ou au **recrutement** ;
- **Il existe deux voies** :
 - la mutation, qui concerne toutes les **mutations**, qui a lieu dans un **premier temps**.
 - le **recrutement** est lancé **dans un second temps, si la première n'a pas abouti**.
 - le comité de sélection intervient dans les deux voies.



Cet accord entre la CPU et une organisation syndicale réformatrice comme la nôtre est une avancée significative. Nous allons maintenant poursuivre le dialogue avec le cabinet et les organisations syndicales qui souhaitent nous rejoindre dans l'intérêt de nos collègues.

La place de la communication dans l'enseignement et la médecine (Yasmina Kebir)

Cet article de Yasmina Kébir s'inscrit dans une étude comparative approfondie des similitudes et différences entre les domaines de l'enseignement et de la médecine, conduite par le Centre Henri Aigueperse UNSA Éducation. Il est consacré à la place de la communication dans ces deux univers et dans les approches professionnelles de ses praticiens dans leur relation à leurs « publics » : l'enseignant et les élèves, le médecin et les patients.

À la suite d'une revue de littérature, une multitude d'éléments communs font surface entre l'univers communicationnel dans une classe et dans un cabinet médical. L'article permet de mettre en relief et d'exposer à discussion certains éléments qui concordent dans les deux pratiques professionnelles étudiées qui au premier abord peuvent sembler être complètement différentes.



Pour lire l'article :

<https://centrehenriaigueperse.files.wordpress.com/2020/10/la-communication-dans-lenseignement-et-la-medecine.pdf>

Aide au maintien à domicile des fonctionnaires retraités :

enfin à égalité avec le privé

Depuis le 1^{er} janvier 2021, en matière d'aide au maintien à domicile (AMD), les fonctionnaires d'État retraités ont enfin les mêmes droits que les salariés issus du secteur privé. Les deux tranches aux barèmes les plus élevés ont été créées pour ces agents retraités.



L'UNSA Fonction Publique revendiquait cette mesure depuis la mise en place de l'AMD. Pour l'UNSA Retraités comme pour l'UNSA Fonction Publique, l'origine professionnelle des retraités ne doit pas être un facteur discriminant en politique de maintien à domicile. Ce dispositif repose sur une réponse personnalisée au retraité, proposée après une évaluation fine de ses besoins, effectuée à son domicile par une structure indépendante. L'aide apportée par l'État est une prise en charge financière partielle des frais de services à la personne supportés par le retraité pour l'aider à domicile.

Le plan d'action personnalisé, le soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation, le soutien ponctuel en cas de période de fragilité physique ou sociale et l'aide "habitat et cadre de vie" font l'objet d'un financement partagé entre les retraités et l'État. Le montant de la participation de l'État est fonction des ressources du retraité.

Les dossiers de demande d'aide, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives, doivent être adressés par les retraités à la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) de leur région.

Dominique Lassarre

PLAN D'ACTION PERSONNALISÉ			
Montant des ressources en €		Taux de participation	
PERSONNE SEULE	MÉNAGE	ÉTAT	RETRAITÉ
Jusqu'à 901,19	Jusqu'à 1402,21	90%	10%
de 903,20 à 999,99	de 1402,22 à 1599,99	85%	15%
de 1000 à 1099,99	de 1600 à 1749,99	75%	25%
de 1100 à 1249,99	de 1750 à 1899,99	60%	40%
de 1250 à 1399,99	de 1900 à 2199,99	45%	55%
de 1400 à 1699,99	de 2200 à 2599,99	35%	65%
de 1700 à 1999,99	de 2600 à 2999,99	30%	70%
au-delà de 2000	au-delà de 3000	25%	75%

HABITAT - CADRE DE VIE			
Montant des ressources en €		Taux de participation	
PERSONNE SEULE	MÉNAGE	ÉTAT	RETRAITÉ
Jusqu'à 854,99	Jusqu'à 1483,99	65%	35%
de 903,20 à 999,99	de 1402,22 à 1599,99	59%	41%
de 1000 à 1099,99	de 1600 à 1749,99	55%	45%
de 1100 à 1249,99	de 1750 à 1899,99	50%	50%
de 1250 à 1399,99	de 1900 à 2199,99	43%	57%
de 1400 à 1699,99	de 2200 à 2599,99	37%	63%
de 1700 à 1999,99	de 2600 à 2999,99	30%	70%
au-delà de 2000	au-delà de 3000	0%	100%

Pourquoi tenons-nous au CNU ?

Comme l'indique la page d'accueil du CNU, « le Conseil national des universités est une instance nationale régie par le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992. Il se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Il est composé de 11 groupes, eux-mêmes divisés en 52 sections, dont chacune correspond à une discipline. Chaque section comprend deux collèges où siègent en nombre égal d'une part, des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés et, d'autre part, des représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés. »

Le CNU est ainsi l'instance qui établit, au niveau national, les prérequis de chaque discipline. Il arrête les critères, différents selon les disciplines, selon les sections, permettant de qualifier, ou non, les futures collègues qui, après avoir obtenu leur Doctorat, déposent un dossier de qualification. Pour être qualifié, il faut non seulement la thèse, mais aussi fournir la preuve d'un investissement en recherche reconnu par la communauté scientifique, le plus souvent au niveau international ; il faut aussi apporter des preuves de son intérêt pour la pédagogie et de son potentiel investissement pour les responsabilités collectives.

S'ils sont qualifiés par leur section du CNU, - ils le sont pour quatre ans - ils peuvent déposer des dossiers de candidatures pour des postes de maîtres de conférences (MCF) sur tout le territoire national. C'est ensuite aux établissements de créer des Comités de Sélection (COS) pour chaque poste. Les COS se prononcent sur l'adéquation du candidat dont la compétence globale a été certifiée par la qualification du CNU, au profil du poste. Ils évaluent les compétences du candidat à exercer dans l'établissement et y développer des projets tant pédagogiques que de recherche. Sur ces bases, ils hiérarchisent les dossiers qui correspondent au profil recherché par l'établissement afin de proposer un classement aux conseils centraux qui décident in fine du recrutement.



Ainsi, le CNU n'est en aucun cas une instance de recrutement, mais bien une instance de validation nationale d'une liste de potentiels candidats à des postes de MCF. Ce sont les établissements qui choisissent qui ils recrutent.

Alors, pourquoi le Gouvernement a-t-il peur du CNU ? Pourquoi et comment est-il possible que le Président Macron ait pu énoncer une telle aberration : « Cette procédure (la qualification par le CNU) empêche une vraie autonomie pédagogique. Vous avez besoin de pouvoir recruter des universitaires qui adhèrent à votre projet pédagogique et pas à ce que le CNU va vous dire. » ? Et comment la Ministre Vidal peut-elle justifier la possible suppression de la qualification pour les MCF et sa complète extinction pour les collègues en poste comme MCF et souhaitant devenir Professeur des Universités ? Sa réponse est la suivante : « La raison fondamentale à cela est qu'aujourd'hui, des universités souhaitent recruter des MCF soit à l'interface entre plusieurs disciplines, soit des profils disciplinaires non représentés [au CNU] », a déclaré la ministre Frédérique Vidal dans un récent entretien à News Tank. Et, cela est totalement absurde, car rien n'empêche un collègue qualifié dans une section donnée d'être recruté sur un profil mixte, voire dans une autre section !

Sup'Recherche-UNSA est très attaché au maintien d'une instance nationale de qualification, de promotions et d'attribution de primes et de congés attribuées au niveau national.

Ce qui est prévu

L'article 5 de la LPR supprime la qualification par le CNU pour les maîtres de conférences (MCF) qui veulent accéder au corps de professeur des universités (PR).

Par ailleurs, il introduit la possibilité d'une expérimentation des établissements qui le souhaitent, et après autorisation de leur CA, permettant de recruter pour certains postes, des candidats non qualifiés par le CNU.

Cela concerne des postes publiés au plus tard le 30/09/2024, dans toutes les disciplines à l'exception des disciplines de santé et de celles permettant l'accès au corps des professeurs des universités par la voie des concours nationaux de l'agrégation.

Christine Roland-Lévy

L'impact environnemental de nos courriers électroniques

En raison de sa légèreté, on oublie que notre messagerie électronique est énergivore. En effet, l'envoi d'un courriel nécessite une quantité d'énergie pour son envoi et son stockage. L'énergie nécessaire est quasi insignifiante pour l'expéditeur mais ce n'est pas le cas de son acheminement et de son stockage entre les différents serveurs.

Le mel que nous envoyons circulera et sera copié dans les serveurs en marche 24 heures sur 24 autant de fois qu'il y a de destinataires et de fournisseurs de messageries différents.

Plus important encore, les pièces jointes sont souvent de véritables mastodontes. Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'envoi d'un courriel à un destinataire avec une pièce jointe d'1 Mo correspond à 19 grammes de CO₂. Chaque destinataire supplémentaire engendre une émission équivalente à 6 grammes de CO₂. Faites le calcul du coût des messages que vous envoyez en une journée.

Le stockage d'un courriel d'1 Mo sur les serveurs de votre prestataire nécessite 32,1 Wh par an. Cette consommation électrique engendrée équivaut à allumer une lampe fluo-cente basse consommation près de deux heures. Si vous ne le détruisez pas, il restera stocké indéfiniment.

L'impact environnemental ne se limite pas aux émissions de gaz à effet de serre. La fabrication du matériel utilisé pour l'envoi du courrier électronique doit également être prise en compte. Ainsi, le matériel en cours « d'amortissement » a nécessité une quantité de matière première comme des métaux et des terres rares. L'ADEME évalue la consommation en métaux pour l'envoi d'une pièce jointe d'1 Mo à l'équivalent de 7,5 g de fer, soit le poids d'une pièce de 1 €. De même, l'envoi d'un courriel d'1 Mo nécessite une consommation en combustible fossile équivalent à 6 g de pétrole.



Quelques conseils pour réduire l'impact environnemental de nos mels

Voici quelques conseils simples qui permettent de limiter l'impact de l'utilisation des courriels :

- Bien cibler les destinataires et limiter autant que possible les envois en nombre.
- Optimiser la taille des documents (fichiers compressés (ZIP), images et PDF basse résolution).
- Mettre en pièce jointe uniquement des documents légers pour peu de destinataires. Si les documents sont lourds et envoyés à de nombreux destinataires, il vaut mieux les déposer sur un système de partage de documents comme Dropbox ou Google Drive. Ou mieux, renvoyer à un site où le document sera téléchargeable.
- Supprimer les pièces jointes inutiles qui demeureraient attachées au message quand on répond à un correspondant. Supprimer les conversations antérieures si on ne s'y réfère pas dans le courriel.
- Faire un tri régulier de sa messagerie et ne conserver que les courriers électroniques nécessaires et seulement pour le temps qu'il faut.
- Supprimer immédiatement tous les spams, ils sont déjà inutiles alors ne les laissons pas encombrer notre espace !

Apprendre à mieux gérer sa messagerie permet de ne pas se laisser envahir par les courriels en prêtant attention à leur impact énergétique.

Sources :

BIO Intelligence Service & ADEME (2011). Analyse comparée des impacts environnementaux de la communication par voie électronique.
Guide de l'ADEME e-consommateur & responsable. Octobre 2020

Dominique Lassarre



ADEIC

27, rue des Tanneries, 75013 PARIS • Tél. : 01 44 53 73 93 • sup.recherche@adeic.fr

Une ministre ne devrait jamais dire ça...

**On raconte qu'un jour
un disciple vint trouver Socrate :**

- Maître, j'ai quelque chose à te raconter... C'est au sujet d'un de tes disciples...
- Arrête ! l'interrompt Socrate. As-tu d'abord pris soin de passer cette histoire à travers les 3 tamis ?

Socrate lui demanda si ce qu'il voulait lui rapporter était vrai, si c'était quelque chose de bon et si cette information pouvait être utile. Son disciple lui ayant répondu qu'il n'était pas sûr que la chose fût vraie, bonne ou utile, Socrate lui dit en souriant *« si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir. Et quant à toi, je te conseille de l'oublier... »*

Appliquons les trois tamis de Socrate aux propos tenus par Frédérique Vidal : *« Moi je pense que l'islamo-gauchisme gangrène la société dans son ensemble, et que l'université n'est pas imperméable, l'université fait partie de la société »*.

Est-ce vrai ?

Sur le plan conceptuel, le terme « islamo-gauchisme » est largement discuté et souvent utilisé par ceux qui revendiquent le « parler-vrai » et qui renforcent les tendances identitaires dans notre société. F. Vidal arguant que *« certains universitaires se disent empêchés de mener leurs recherches »* minimise son propos et reconnaît que ceux qui utilisent leur titre pour *« porter des idées radicales »* sont minoritaires. Elle ajoute qu'*« en biologie cela fait bien longtemps que l'on sait qu'il n'y a qu'une espèce humaine et qu'il n'y a pas de races »*. Si le concept de race humaine n'existe pas en biologie, l'idée de race n'a pas pour autant disparu des problématiques des sciences sociales. **Il est réducteur de penser que la question est close au pré-texte qu'une science y a répondu, dans son domaine.**



Est-ce bon ?

Cela fait des mois que les universitaires se dépensent sans compter pour assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur. La plupart sont épuisés. Est-ce pour renforcer l'attractivité du métier d'enseignant-chercheur que l'on stigmatise des pans entiers de la recherche ? Plutôt que d'une enquête pour *« distinguer ce qui relève de la recherche académique et ce qui relève du militantisme et de l'opinion »*, **Sup'Recherche-UNSA estime que les enseignants-chercheurs et la communauté universitaire ont besoin d'un soutien de leur tutelle et non de sa défiance.**

Alors est-ce utile de relancer la polémique ?

Certains pourront penser qu'il y a des visées politiques à relancer cette polémique. **Nous faisons clairement la différence entre notre syndicalisme qui construit et l'action politique qui vise à gagner ou se maintenir au pouvoir.**

Sup'Recherche-UNSA exhorte le ministère et le gouvernement à cesser les discours éristiques qui conduisent à la division. Dans les universités on sait conduire des débats heuristiques apaisés, qui sans viser au consensus radical, permettent au moins de poser consensuellement ce qui fait dissensus. Il y va de la paix sociale et du vivre ensemble.



“Patrice a amené beaucoup d'entre nous à rejoindre Sup'Recherche-UNSA, dont il a été un des ouvriers de la première heure”

Décès de Patrice Gadelle

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès d'un de nos militants de la première heure, Patrice Gadelle qui nous a quittés à la suite d'une longue maladie quelques jours avant Noël. Les témoignages de ceux et celles qui l'ont côtoyé tant sur le plan syndical, professionnel ou politique, soulignent tous son engagement humaniste, sa bienveillance et son souci constant de mettre en avant ce qui rassemble plus que ce qui divise.

Patrice a amené beaucoup d'entre nous à rejoindre Sup'Recherche-UNSA, dont il a été un des ouvriers de la première heure au moment de la scission de la FEN. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme souriant, battant et honnête.



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourton**



CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

